



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 4 avril 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Inclusion numérique des TPE	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 064 En exercice : 38 Titulaires présents : 29 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 8 Absent : 1 Nombre de votants : 37	Le 4 avril de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Éric PETITJEAN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	POUV	Éric PETITJEAN	Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P	Roland CHAMAGNE	Sébastien RICHARDOT	POUV	Jacques DESHAYES
Christian CHAMAGNE	POUV	Gérard GROSJEAN	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la Banque des Territoires, la CCPLx s'est engagée à lancer une action en faveur de l'inclusion numérique des TPE.

Lauréate du dispositif, la CCPLx a bénéficié d'un accompagnement méthodologique en vue de définir les contours d'un projet pouvant être soutenu à hauteur de 50% par la Banque des Territoires.

La réussite de cette action, implique la mise en œuvre de moyens suffisants afin d'assurer :

- Un diagnostic fin des besoins des TPE sur le territoire,
- Une forte présence sur le terrain,
- Une nécessaire individualisation des actions,
- Une campagne de communication et de sensibilisation ciblée.

Le projet tel que soumis à la Banque des Territoires, s'appuie sur les forces en présence sur le territoire et se positionne comme un dispositif complémentaire aux actions des chambres consulaires et du FabLab, qui s'engagent aux côtés de la CCPLx sur la base d'un projet pluriannuel se déclinant comme suit :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022

Objet

Inclusion numérique des TPE

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000755-20220404-D2022_064-DE

Berger
Levrault

Délibération n°2022

064

Page 2 sur 2

- 2022 : mise à jour de l'état des lieux et élaboration de plans d'action personnalisés pour un montant forfaitaire estimatif de 10 000,00 € TTC et organisation de formations et d'ateliers pour un montant maximum de 20 000,00 € TTC. L'action fixe les objectifs suivants :
 - Elaboration de 25 plans d'action,
 - Mise en œuvre effective de 10 plans d'action,
 - Organisation d'un événement collectif,
 - Participation à événement collectif organisé par un partenaire,
 - Organisation de 5 actions de formations individuelles et/ou collectives.

- 2023 : élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication incluant la continuité de l'élaboration des plans actions, pour un montant forfaitaire estimatif de 13 000,00 € TTC et organisation de formations et d'ateliers pour un montant maximum de 15 000 € TTC par an. Les objectifs quantitatifs sont les mêmes que ceux pour l'année 2022 à l'exception du nombre de plans d'actions personnalisés à élaborer qui passe de 25 à 30.

- 2024 : continuité de l'élaboration des plans d'actions (minimum 30) pour un montant forfaitaire estimatif de 8 000,00 € TTC et organisation de formations et d'ateliers (minimum 5) pour un montant maximum de 20 000,00 € TTC.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** le conseil communautaire

- **APPROUVE** le lancement de l'action,
- **AUTORISE le Président ou son représentant** à signer tous documents afférents.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

